

Stationnement des nomades sur le territoire de notre Ville - Interpellation de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

M. VIALATTE : L'heure est tardive et j'essaierai de synthétiser mon propos mais ma première intervention est importante.

Mercredi dernier, je vous ai, en effet, demandé d'inscrire à l'ordre du jour de la séance de ce soir, une interpellation qui touche au problème du stationnement sauvage, depuis de très longs mois, de nomades sur le site de la Malcombe. Ce matin même, Monsieur le Maire, la Police Nationale est intervenue avec efficacité sur ce site et a fait évacuer la majeure partie des nomades qui étaient là depuis de nombreux mois en situation non seulement illicite au regard des arrêtés municipaux que vous avez pris, mais aussi en situation particulièrement précaire. Et c'est sur ce point que je voudrais développer mon intervention.

Une aire de stationnement pour nomades a été réalisée sur le site de la Malcombe grâce à des financements municipaux et par des mesures que Mme VIEILLE-MARCHISET, lors d'une récente séance du Conseil Municipal nous a rappelées, des mesures d'accompagnement social, des garanties en terme d'hygiène publique, en terme de suivi social ont été offertes depuis un certain temps déjà aux nomades qui souhaitent stationner sur la Ville de Besançon. Le nombre de places de cette aire de stationnement est conséquent et d'ailleurs les riverains l'ont constaté, un certain nombre de places restent en permanence disponibles permettant un accueil dans de bonnes conditions. Malheureusement depuis plusieurs mois, et je m'étais permis de vous alerter à plusieurs reprises sur cette question, des caravanes et des véhicules en nombre important sont venus stationner au pourtour de cette aire soit sur le parking du gymnase de la Malcombe, soit sous les rochers qui se trouvent au pied de Micropolis. Et les conséquences n'ont pas été neutres, elles n'ont pas été neutres parce que les nomades qui vivaient dans ces conditions extrêmement précaires, pas d'eau, pas d'électricité, branchements de fortune, parfois borne à incendie dégradée pour se procurer de l'eau, ces nomades vivaient dans des conditions d'hygiène et d'insalubrité manifestes. C'est le premier point. Deuxième point, ils ont suscité une émotion vive, et d'ailleurs un certain nombre d'entre eux sont venus vous voir, Monsieur le Maire, des riverains qui, dans ce secteur de la Ville, sont confrontés à des nuisances qui ne sont, qui n'étaient pas seulement limitées au problème du stationnement sauvage des nomades mais qui étaient liées aussi aux difficultés de stationnement que nous connaissons tous au moment de la Foire-Exposition. Et c'est vrai que le cumul des deux a créé plus que de l'émotion, une vive inquiétude et une tension très forte entre les riverains et la population des nomades.

Alors, par-delà les remerciements que je souhaite adresser ce soir au Préfet du Département, Préfet de Région pour la fermeté dont il a fait preuve dans ce domaine, je voudrais dire qu'il faut que nous restions vigilants sur cette question des nomades. La commune de Thise cette semaine a rencontré, chacun le sait, un certain nombre de difficultés et il faut rester vigilant en prenant un certain nombre de mesures très pratiques, dont l'une d'entre elles d'ailleurs a été proposée par notre collègue Vincent FUSTER ce soir avec la pose de barres qui limitent l'accès au parking du gymnase de la Malcombe. Il faut rester vigilant dans l'intérêt des riverains, dans l'intérêt aussi des populations nomades à qui une implantation sauvage n'apporte pas Monsieur le Maire les conditions d'hygiène publique auxquelles elles ont droit et auxquelles l'aire de stationnement de la Malcombe leur donne droit. La fermeté dont l'Etat et dont la Police Nationale ont fait preuve aujourd'hui est un témoignage que l'action de la Police, Monsieur le Maire, on revient au débat qui s'est tenu il y a peu de temps devant ce Conseil Municipal, peut aussi s'exercer dans le domaine de la prévention car en évitant, en stoppant ce stationnement sauvage des nomades, on a stoppé des conditions précaires d'accueil de ces nomades qui n'étaient pas admissibles ni pour eux-mêmes ni pour les riverains.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur VIALATTE, je partage totalement vos réflexions qui sont d'ailleurs celles de la Municipalité depuis longtemps déjà. Vous savez qu'à certaines périodes : printemps, début de l'état, le positionnement de Besançon dans le tracé itinérant des nomades fait que notre Ville est souvent sollicitée par ces nomades. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons souhaité aménager et faire gérer par le CCAS le terrain de la Malcombe. Donc nous donnons la possibilité

aux nomades de stationner dans des conditions d'hygiène, de sécurité, etc. qui sont parfaites, avec une surveillance constante. D'ailleurs les voisins que j'ai eus l'occasion de voir, les riverains ont parfaitement admis que depuis que ce terrain a été aménagé, il n'y a plus de problème avec les nomades qui se positionnent là. Malheureusement c'est vrai arrivent des nomades qui s'installent à proximité. Le souci du Maire qui est aussitôt prévenu par la Police Municipale entre autres, est de demander à la Police d'Etat, seule compétente juridiquement pour intervenir à l'encontre des stationnements irréguliers, d'intervenir. La fermeté dont vous parliez tout à l'heure, elle est venue bien tardivement car le stationnement illégal du côté de la Malcombe sous le mur d'escalade a été signalé à plusieurs reprises mais nous y sommes arrivés quand même au bout d'un certain temps. Alors ce rôle-là est celui de la Police d'Etat mais c'est vrai aussi, et il faut le savoir, que la réglementation concernant les nomades est particulière et que la jurisprudence les protège dans une certaine mesure, ce qui limite la portée des interventions de la Police d'Etat. C'est peut-être la raison pour laquelle la Police hésite de temps en temps. Il est plus délicat d'intervenir dans un stationnement de nomades que dans une autre situation, il faut le comprendre.

Alors quel est le rôle que peut jouer la Ville ? La mise en place d'obstacles matériels, nous l'avons fait sur la route d'Avanne à une certaine époque. On avait creusé une tranchée qui petit à petit s'est recouverte et les nomades sont passés là pour stationner à cet endroit. Il faudra continuer de creuser, ce qui est fait d'ailleurs. Du côté de la Malcombe nous avons mis des pieux en bois qui ont été enlevés, déplacés. Nous avons signalé ces faits à la Police. Nous allons maintenant essayer de faire mieux, par exemple pour le parking du terrain de sports de la Malcombe, nous allons installer des portiques fermes, solides avec du matériel efficace pour qu'effectivement cela ne se renouvelle pas. C'est tout ce que nous pouvons faire, car même les pierres d'un demi-mètre cube sont déplacées. N'oubliez pas que chaque fois que c'est signalé, notamment à notre service de la Police Municipale, on prend contact avec la Police Nationale pour lui indiquer un stationnement illégal à tel endroit et lui demander d'aller dégager les lieux. Alors nous essaierons d'être encore plus fermes à l'avenir car je comprends bien les désagréments que cela cause aux riverains, et notamment ceux de la Malcombe qui sont particulièrement gâtés plusieurs mois de l'année, avec entre autres manifestations la Foire-Exposition.

Dont acte.